



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 29 AVRIL 2021

Présents ou représentés : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Patrick BARAT, Alexandra ANTONIELLO, Stéphanie BRUN (procuration à Ingrid JENNY), Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ.

Absent excusé : Adrien BILLET, Estelle BARAT, Favie LIZÉ, Christophe PAN, Joachim LACROIX.

Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

• **Délibérations** :

*** n° 2021/04/07 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLU A LA CCPC**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16, VU l'article 136 (II) n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), publiée au Journal officiel le mercredi 26 mars 2014,
- **VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles adoptés le 26 novembre 2019,
- **VU** le PLU de la commune de CERCIER approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2019/07/01 en date du 4 juillet 2019,
- **CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorisant sous condition les communes à

s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU.

- **VU** l'article 5 de la loi 2021-160 du 15/02/2021,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021, délai reporté au 1^{er} juillet 2021 compte tenu de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Il précise que :

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » entraînera également le transfert de la compétence en matière de droit de préemption urbain au bénéfice de l'EPCI.

Dès lors que le transfert de cette compétence est effectué, il devient définitif et il ne sera plus possible de la restituer aux communes.

Si au moins 25% des communes membres de la CCPC, représentant au moins 20% de sa population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCPC

Vote : 10 pour

*** n° 2021/04/08 : APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE
2021-2022 – VOTE DES TARIFS**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement des Services Périscolaires (Restaurant Scolaire, Garderie Périscolaire).

A cet effet, il présente ledit règlement et les tarifs applicables.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **approuve** le règlement des Services Périscolaires annexé à la présente,
- **approuve** les tarifs applicables aux services Périscolaires,
- **décide** qu'il sera applicable dès la prochaine rentrée scolaire.

Vote : 10 pour

- **Informations/questions diverses :**

- **Elections départementale et régionale :**

Ces élections auront lieu le 20 juin et le 27 juin en cas de second tour.

Les bureaux de vote devront être physiquement dédoublés de telle sorte que les suffrages puissent être recueillis séparément, d'une part ceux pour les départementales et d'autre part, ceux pour les élections régionales.

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Une attestation de priorité d'accès à la vaccination sera délivrée par le maire pour les personnes (conseillers municipaux ou fonctionnaires) mobilisés pour les opérations de vote. Dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées ou immunisées, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests, qu'ils soient RT-PCR, antigéniques ou autotests. Ces tests doivent être réalisés dans les 48 heures précédant le scrutin. Leur réalisation relève de la responsabilité de la personne qui s'y soumet.

Pour la tenue du bureau de vote, 4 créneaux de 2h30 sont proposés aux conseillers, les présents se sont inscrits.

A savoir que la présence de 7 personnes minimum est requise sur les deux bureaux, et que la présence d'un grand nombre de conseillers est fortement souhaitée pour le dépouillement.

- **Scolaire - Périscolaire :**

Gaëlle LISCI rappelle à l'assemblée que la directrice de l'école a demandé à récupérer l'espace dédié à la garderie situé dans le couloir de l'école. La commune n'aura pas le choix que de déplacer cet espace, le problème est de savoir comment. Si la solution est d'installer ce mobilier dans la salle polyvalente, il faut penser au jour où les locations de salle seront de nouveau autorisées....

- **Le Menoux :**

Des travaux de rénovation des appartements sont prévus par HAUTE-SAVOIE HABITAT pour un coût de 50 000 €. Ils consisteront entre autre à modifier le système de chauffage (Installation d'un chauffage au gaz à la place du fioul). La citerne sera implantée à la place de la petite annexe implantée à côté du bâtiment, un permis de démolition sera demandé.

Haute-Savoie Habitat demande la prolongation du bail emphytéotique à 2053.

- **Accès cantonnier :**

Les travaux concernant la rampe d'accès au local technique, contournant la cour d'école, sont terminés, le résultat est propre. Il reste à prévoir la mise en place d'un portail et du grillage.

- **Route de La Trossaz et Pont Drillot**

Le devis a été signé avec EUROVIA.

Alexandra ANTONIELLO signale que cela devient urgent, certains véhicules frottent en passant, il faut mettre d'urgence une signalisation en place.

Sylvain BLONDON se charge de les appeler pour obtenir une date d'intervention urgente.

- **Circuit de randonnée :**

La prise en charge pour la réhabilitation du chemin a été refusée parce que les dégâts ont été considérés comme volontaires.

- **Panneau de signalisation :**

Les panneaux de signalisation concernant le STOP chez Doret et les priorités à droite « Route de Bellecombe » sont arrivés.

- **Divers :**

Eau potable : La liaison avec le réseau du Grand Annecy est bientôt mise en place, ce qui entrainera la fin de l'utilisation de la source de la DOUAL. Dans le futur, il est prévu d'installer un captage d'eau au niveau du ruisseau de Malbranche (qui donnera accès à une nappe phréatique allant jusqu'à Aix-les-Bains). Ce captage pourra être utilisé pour pallier au manque d'eau lors des épisodes de sécheresse.

La piscine ouvrira ses portes du 1^{er} juin au 15 septembre.

L'Admr cherche du personnel et des bénévoles.

- **Salon du vin :**

Il y aura 7 stands tenus par l'équipe de CERCIE-EN-BEAUJOLAIS. Les autres stands prévus sont ceux de : la coopérative LACROIX, la ferme de Bêle air, M. MANTEL Pâtissier, l'Ape, la Chorale, un brasseur, une pâtisserie, et un viticulteur de Frangy. Il n'y aura pas de producteur de miel (plus de stock).

Les conseillers sont invités à participer soit à la mise en place à partir de 7h00, pour la prise en charge des exposants, mais aussi au rangement après 19h.

L'affichage est à faire, et les flyers sont à distribuer.

○ **Commission écologie :**

La CCPC organise une journée de nettoyage des communes, le samedi 5 juin, avec mise à disposition de bennes et ramassage des déchets.

○ **Café des Usses :**

La vente aux enchères du matériel a eu lieu mercredi dernier. Patrice et Sylvain étaient présents sur place. 80 personnes environ s'étaient déplacées pour cette vente et il y avait également des personnes à Thonon et d'autres en visio. Cette vente a intéressé beaucoup de monde.

80 lots environ ont été vendus soit la quasi-totalité du matériel. Monsieur le Maire avait fait une recherche au préalable de la valeur neuve du matériel afin de ne pas faire d'estimation supérieur à 50% de ce prix, sachant qu'il faut rajouter au prix d'attribution 14% pour le commissaire-priseur. Certains éléments sont partis à des prix très élevés.

Le matériel acquis est :

- Tour réfrigérée avec 3 frigos
- Plonge
- Hotte
- Piano
- Table inox (2 plateaux)
- Bar + tabouret+ Frigo
- Extincteur

Le tout pour une valeur de 4 788€

Le conseil pense que pour une future mise en gérance, il serait bien de le laisser à la charge du gérant « le petit matériel » pour personnalisation.

Il faudra donc compléter l'équipement du local avant de commencer la recherche d'un gérant.

Patrice précise qu'il est très important pour la commune que ce commerce reste un restaurant.

○ **Usses et Merveilles :**

Patrice PRIMAULT rencontre les co-fondateurs de la nouvelle association « USSES ET MERVEILLES », ce lundi avec Xavier BRAND (CCPC), et ce mardi avec Yves MACHARD (SMECRU).

○ **Déploiement de la fibre optique à Cercier :**

Le projet avance. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'été.

○ **Urbanisme :**

PC déposé :

- Le 12 mars, Lieu-dit DORET – Création de 12 logements sur 3 ilots
- Le 27 mars, Lieu-dit RASSIER – Rénovation d'un logement et transformation d'un atelier en logement (création d'un seul logement sur le bâtiment)

DP acceptée :

- Le 3 avril, Chemin de Menoux – Installation d'une petite piscine de 10m²
- Le 11 avril, Chemin de l'Orson – Réfection toiture

DP refusée :

- Le 7 avril, Route de Bellecombe – Installation d'un cabanon pour entreposer des outils

Séance levée à 20h30